



Bruxelles, le 24 février 2022

CM 1802/2/22
REV 2

JUSTCIV
ECOFIN
EJUSTICE
COMPET
CODEC
IA

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	irma.krusinskaite@consilium.europa.eu ana-ariadna.ghere@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2-281.7496 +32.2-281.4638
Objet:	Vidéoconférence informelle des membres du groupe de Travail Questions de Droit Civil (Cessions de créances)
Date:	24 février 2022
Heure:	14:30
Lieu:	Vidéoconférence

Cette réunion se tiendra en mode virtuel par le biais de la plateforme de visioconférence du Conseil et permettra à tous les participants de se connecter à distance. Cela signifie que chaque participant se connectera depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone. En raison de contraintes techniques, la réunion ne pourra pas bénéficier de service d'interprétation.

Le nombre maximum de personnes autorisées à se connecter par délégation d'État membre est de **1+1**.

Une note d'information sur les modalités d'accès au système et les codes d'accès à la réunion seront diffusés séparément aux participants.

Format : 1+ 1

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Proposition de règlement sur la loi applicable à l'opposabilité des cessions de créances:**
Compte-rendu des réunions techniques des 2 et 16 février et préparation des réunions techniques suivantes
14544/21
6282/22
- 3. Propositions du Parlement Européen**
 - réactions préliminaires des États membres
WK 2532/22
- 4. Points divers**

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués.